

L'itinérance toute l'année se maintient à l'échelle du département mais est fortement contrainte par le manque d'équipement et la saturation des équipements d'accueil du fait de l'ancrage de familles sur les aires.

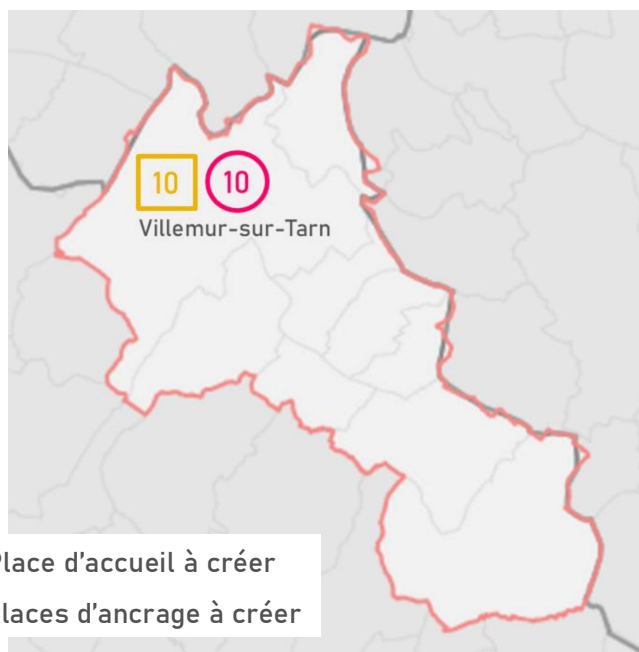
La Communauté de communes du Val'Aïgo ne propose aucun équipement dédié à l'accueil ou l'habitat des gens du voyage. Or, 90% des places d'accueil du département sont résidentielisées (soit 500 places environ) tandis que des stationnements illicites sont recensés sur tous les territoires du département.

Enjeu pour l'EPCI : contribuer au développement des solutions d'accueil et d'habitat dédiées aux gens du voyage.

CC du Val'Aïgo : prescriptions et recommandations du schéma 2025-2030

Les communes de
+ de 5 000 habitants

• Villemur-sur-Tarn



□ Place d'accueil à créer
○ Places d'ancrage à créer

Existant

0 place

A l'horizon 2030 :

A créer

20 places

Existant

Prescriptions
SDAHGV 2020-2025

Prescriptions
SDAHGV 2025 - 2030

	Existant	Prescriptions SDAHGV 2020-2025	Prescriptions SDAHGV 2025 - 2030
Grand passage			
Passage		1 APA 10 places	1 APA 10 places
Ancrage		10 places	10 places

Préconisations spécifiques pour l'EPCI

La répartition de l'offre entre accueil et ancrage permet de répondre aux trajectoires d'itinérance et résidentielles des gens du voyage.



Préconisations sur le volet social du schéma

Le SDAHGV 2025-2030 invite les EPCI à participer à la mise en œuvre de 4 actions : Actions 13, 14, 18 et 24.

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter à la page 3 du présent document.